

« Ces grèves auraient embêté le gouvernement ? Non. Cela aurait causé du tort aux justiciables. »

Cédric VISART DE BOCARMÉ, UPM

7 En lieu et place de grèves tournantes, les magistrats du Nord et du Sud du pays manifesteront le 7 juin.

Justice et prisons : même cause, pas les mêmes actions

Magistrats : exit la grève tournante

Exit la grève tournante des magistrats. Place à une action plus symbolique le 7 juin. Efficace ? Un mérite : rassembler le nord et le sud.

• Albert JALLET

« **T**out le monde doit se rendre compte qu'on se déforce à y aller en ordre dispersé. » : ça, c'était hier matin. Une réflexion émanant d'un représentant de la FGTB ou de la CSC ? Non, là, on est au niveau de la magistrature où la communication entre organisations ne semble pas, non plus, optimale.

Rappel, une grève tournante était programmée du 2 au 10 juin dans les différents tribunaux du pays. Et puis la veille, hier donc, patatras. On arrête tout et on reprend. Ce sera le 7 juin. Avec un mot d'ordre nettement plus light. Tout le monde se rassemble dans son palais, en toge, on manifeste son indignation et son mécontentement. Le temps retarder un peu les audiences et puis on reprend le boulot. C'est autre chose qu'une grève tournante.

Les Flamands ne voulaient pas d'une grève

Sauf que la grève tournante, on n'était pas certain qu'elle allait réellement tourner. Puisqu'à Nivelles, première étape, cela n'avait pas l'heur de convaincre tout le monde. Alors ? On pourrait dire que les représentants des magistrats ont choisi le plus petit dénominateur commun.

Du côté de l'UPM (Union professionnelle des magistrats), Cédric Visart de Bocarmé explique : « Il faut arrêter de tirer dans tous les sens. De plus, les Flamands ne veulent pas d'une grève dans la magistrature. Or, on voulait y aller tous ensemble. Dernier élément : ces grèves auraient embêté qui ? Le gouvernement ? Non. Cela aurait causé du tort aux justiciables qui auraient vu leur dossier reporté parfois à longue échéance. Ce qui franchement, n'est pas le but. Que l'on fasse des actions mais qu'on laisse le justiciable en paix. »

Il y aura donc action. Mais elle sera plutôt de l'ordre du symbolique. Une chose est sûre, c'est que tout le monde devrait participer.

Les magistrats flamands et les avocats. Le personnel des greffes et administratif, aussi. À Nivelles, ce n'était pas parti sur de bonnes bases puisque ce personnel n'avait pas été convié. Ce ne sera plus le cas.

Action efficace ?

La question est dès lors : cette action qui tient plus de symbole sera-t-elle suffisante pour ébranler un ministre et un gouvernement qui en voit d'autres pour le moment ? « On espère que ce signal sera perçu. Si ça ne marche pas, il y en aura d'autres. Mais nous voulions absolument rester unis avec la Flandre et qu'on évite de nous dresser les uns contre les autres. »

Même son de cloche du côté de la remuante ASM (Association syndicale des magistrats) qui était à l'origine du premier mouvement. « D'une part, à Nivelles, nous n'avons pas voulu associer le personnel des greffes et administratif dans un premier temps pour ne pas les mettre en porte à faux et qu'il soit considéré comme gréviste. »

Pour le mouvement, Manuela Cadelli : « Nous devons éviter de nous disqualifier vis-à-vis de nos homologues flamands et des justiciables. »

Être à la hauteur d'un des trois pouvoirs

Bref, déclencher une grève, c'était donner aussi au gouvernement un bâton pour se faire battre. « Nous devons être à la hauteur de ce que nous sommes : un des trois pouvoirs. Mais nous disons la même chose que les gardiens de prison, chacun à sa façon. Ce gouvernement a congédié le bien commun. » ■

Écoutés mais pas entendus

Les magistrats sont donc fâchés contre un gouvernement et un ministre, Koen Geens, qui ne les entend pas. Cédric Visart de Bocarmé (UPM) : « Quand il est arrivé, nous étions confiants. Et puis, on s'est rendu compte qu'il nous avait sans doute bien écoutés mais qu'il n'avait rien entendu. Il fait ses coupes sombres et puis

c'est tout. Et prend parfois le problème à l'envers. Exemple, il veut diminuer le nombre de dossiers entrants et puis dit qu'il faut en tirer les conséquences au niveau du nombre de magistrats. »

Cadre et contre-propositions

Le cadre, c'est une des pierres d'achoppement entre le ministre et les magistrats. Ces

derniers, dans leurs contre-propositions partent du postulat : « Il faut respecter la loi qui définit les cadres et l'octroi d'une enveloppe correspondant à 100 % des effectifs prévus. »

Toutes les associations sont bien d'accord : « Ces économies entraînent une diminution du nombre de magistrats, de membres du personnel judiciaire, de

moyens de fonctionnement et d'investissement de sorte qu'il n'est plus possible de rendre justice au citoyen.»

Pour le reste, c'est défini dans les contre-propositions décrites par les collègues des chefs de corps (Collège des cours et tribunaux et collège du ministère public) : «*Un financement conforme aux besoins définis et se*

rapprochant de la moyenne européenne, des conditions de travail dignes d'une justice du XXI^e siècle en matière d'infrastructures immobilières, de sécurité, d'informatique et d'accès à la documentation juridique. Un financement et une gestion respectueux de l'indépendance du pouvoir judiciaire : dotation par le Parlement et contrôle par la Cour des comptes.»

Voilà, maintenant, reste à être entendu. Et ça, c'est une autre histoire. L'action du mardi 7 juin va-t-elle ébranler le ministre et le gouvernement Michel ? À voir. Un élément à épingler : nord et sud sont sur la même longueur d'onde. Assez rare pour le souligner. ■ **A.J.**

DANS LES PRISONS

Une réunion sans effets...

«**R**ien de concret» n'est sorti de la réunion qui s'est tenue mercredi en fin d'après-midi entre le ministre de la Justice Koen Geens et les syndicats CGSP et CSC, qui n'ont pas signé lundi l'accord conclu avec les fameuses «quatre autres organisations syndicales», a indiqué Michel Jacobs, secrétaire fédéral du syndicat socialiste.

«*Nous avons eu une discussion sur le fond, mais rien de concret n'est sorti de la réunion*», a confié Michel Jacobs.

Le représentant du syndicat socialiste a annoncé avoir formulé une proposition «*sur la méthode de travail*». «*Je laisse le soin au ministre de l'évaluer. D'ici là, la grève se poursuit* (dans les prisons wal-

lonnes et bruxelloises).»

«*Il n'y a pas de garantie sur nos revendications*», a de son côté à nouveau déploré Laurence Clamar, secrétaire permanente justice pour le syndicat chrétien, parlant de «*blocage*». «*Nous avons reçu un mandat de notre base qui a rejeté l'accord à plus de 94 %*», a-t-elle rappelé.

Le ministre et les deux syndicats se reverront probablement vendredi, ont indiqué les deux représentants syndicaux, affirmant attendre l'invitation du ministre.

Du SLFP à la CSC...

Les trois syndicats néerlandophones (ACV, ACOD et VSOA) et l'organisation libérale francophone SLFP ont accepté lundi le

protocole d'accord du ministre de la Justice, contrairement à la CSC et la CGSP (lire nos précédentes éditions).

Il comprend notamment l'engagement de 480 statutaires supplémentaires, dont 386 agents pénitentiaires, avant la fin du premier semestre 2017 et des mesures pour lutter contre la surpopulation.

Laurence Clamar a par ailleurs confirmé mercredi le fait que des agents pénitentiaires du syndicat libéral SLFP, signataire de l'accord, avaient pris contact avec son organisation pour les rejoindre, sans pouvoir quantifier l'ampleur du mouvement. Les agents pénitentiaires francophones entament donc leur 38^e jour de grève. ■